

les deux premiers nous paraissent de beaucoup les plus importants et les plus nouveaux :

I. — Les listes épiscopales ;

II. — Les textes d'Eusèbe de Césarée ;

III. — Les textes de saint Irénée et de saint Cyprien ;

IV. — Remarques sur les témoignages de Sulpice Sévère, de Grégoire de Tours, d'Adon et sur les origines de neuf Églises particulières.

V. — Saint Martial, apôtre de Limoges.

VI. — Conclusions d'ensemble.

Un appendice considérable sur le *Cursus* achève le volume.

Discuter, ou même purement exposer le jugement du savant prélat sur chacune de ces matières, nous entraînerait évidemment hors des limites d'un compte rendu et des usages de la Revue. Nous désirons plus simplement arrêter l'attention de nos lecteurs, s'ils n'y répugnent pas trop, sur deux questions plus largement traitées du reste que les autres ; on comprendra vite qu'elles nous offrent un intérêt spécial, l'une parce qu'elle est le côté culminant de la thèse, l'autre parce qu'elle se rattache immédiatement à notre histoire locale et au premier titre de notre noblesse religieuse.

Traitions d'abord des listes épiscopales.

M. l'abbé Duchesne les emploie, les bonnes bien entendu, vérifiées à la loupe, comme des documents d'une valeur non douteuse ; il s'appuie sur leur témoignage ; elles lui servent à contrôler d'autres actes, d'autres pièces ; il y voit en un mot une source certaine de renseignements sérieux. Leur comparaison et leur concordance le conduisent à reconnaître qu'avant le milieu du III^e siècle, les Gaules, la Narbonnaise exceptée, n'étaient dotées que d'un siège épiscopal unique, établi à Lugdunum, auquel étaient soumises